

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



JANVIER
2019
NUMÉRO
1099

Les trois quarts des diplômés infirmiers trouvent leur premier emploi en moins d'un mois

En 2017, plus de 26 000 diplômes d'infirmiers ont été délivrés, soit près de deux fois plus qu'en 2000. 31 % des étudiants ne sont pas issus de formation initiale. Les infirmiers nouvellement diplômés sont chaque année de plus en plus nombreux et leur insertion professionnelle reste aisée. 74 % des diplômés en 2013 ont trouvé leur premier emploi en moins d'un mois contre 85 % des diplômés en 2007.

Pour près de trois quarts des diplômés de 2013, le premier poste est un emploi temporaire (CDD ou intérim) mais, trois ans après l'obtention du diplôme, 78 % d'entre eux sont salariés en CDI. Au cours des trois années suivant l'obtention du diplôme, la part de temps passé en emploi atteint 95 % pour les diplômés de 2013, contre 98 % pour les diplômés de 2007. Ceux qui choisissent de s'établir en tant qu'infirmiers libéraux ont un revenu supérieur de 28 % à celui des salariés trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Fin 2017, 21 000 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sont inscrits sur les listes de Pôle emploi à la recherche d'un poste d'infirmier en soins généraux. La part de ces demandeurs d'emploi parmi les infirmiers en activité (4,2 %) est en hausse depuis l'an 2000 mais demeure à un faible niveau.

Yannick Croguennec (DREES)

Le nombre de nouveaux infirmiers diplômés d'État est en constante augmentation depuis le début des années 2000. En 2017, 26 000 infirmiers ont été diplômés, soit 88 % de plus qu'en 2000, selon l'enquête Écoles¹. Cette croissance se traduit par une évolution très dynamique du nombre d'infirmiers diplômés d'État en France métropolitaine (+3 % en moyenne par an, contre +0,6 % pour l'ensemble des professions) pour atteindre 500 000 infirmiers en 2017² (encadré 1). Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années, à un rythme qui diminuerait toutefois progressivement pour s'établir à 2 % par an jusqu'en 2020, puis à 1 % par an jusqu'en 2040, dans l'hypothèse que les comportements actuels et la législation en vigueur se maintiennent (Millien, 2018). Plusieurs facteurs expliquent l'accroissement du nombre de nouveaux diplômés. Le premier correspond à la hausse (notamment en 2003) des quotas nationaux définissant le nombre d'inscrits en première année de formation en soins infirmiers. Le deuxième concerne la meilleure adéquation entre ces quotas et le nombre d'élèves s'inscrivant effectivement en première année. En effet, depuis 2007, le taux d'adéquation atteint, et même dépasse,

...

1. Enquête annuelle auprès des établissements de formation aux professions de la santé menée par la DREES.

2. Les effectifs d'infirmiers sont traditionnellement comptabilisés à partir du répertoire Adeli, qui permet un suivi annuel et une remontée rapide d'information, mais cette source comporte quelques fragilités (pas d'incitation à la désinscription ni à l'inscription en début de carrière). Le recensement de la population est ainsi utilisé ici comme source complémentaire pour estimer plus précisément les effectifs infirmiers.

ENCADRÉ 1

L'accès à la profession d'infirmier

En France, l'accès aux études et à la profession d'infirmier diplômé d'État est réglementé par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux conditions d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) préparant au diplôme d'État d'infirmier. La réussite du concours d'entrée IFSI permet d'y suivre une formation, d'une durée de 36 mois, qui débouche sur l'obtention du diplôme d'infirmier diplômé d'État (IDE). Depuis 2009, c'est un équivalent universitaire de la licence. La formation, en alternance, se déroule à moitié en institut de formation (apport théorique) et à moitié en stages pratiques à l'hôpital ou en milieu extrahospitalier.

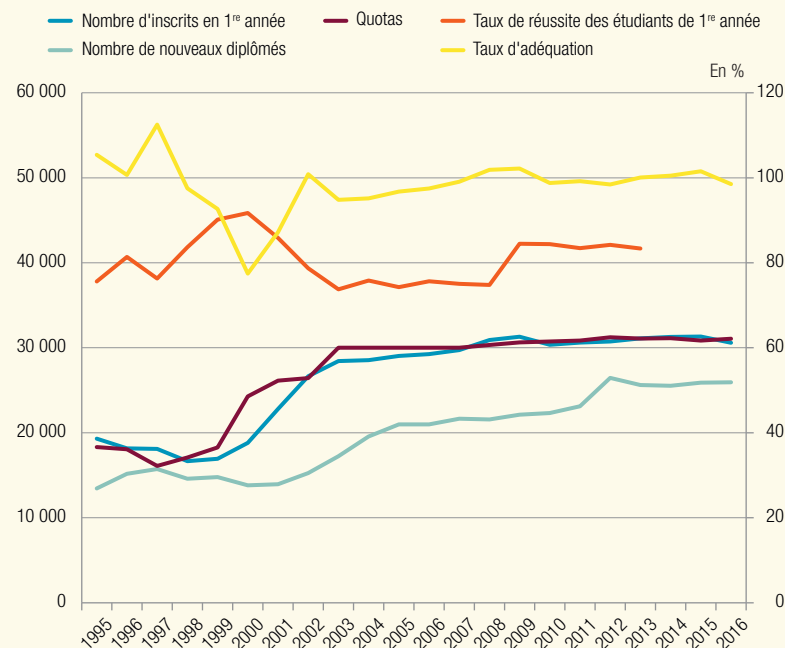
Après obtention du diplôme d'État, l'infirmier peut exercer dans des structures ou à domicile, de manière autonome ou en collaboration, par exemple dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle. Cependant, l'exercice libéral de cette profession ne peut être pratiqué qu'à la condition de pouvoir justifier d'une expérience professionnelle dans un établissement de soins ou au sein d'un groupement de coopération sanitaire d'une durée de 24 mois, c'est-à-dire 3 200 heures en équivalent temps plein, au cours des six années précédant la demande d'installation en libéral sous convention¹.

Le diplôme d'État d'infirmier forme les étudiants à devenir les collaborateurs directs du médecin, capables d'appliquer ses prescriptions, d'administrer les médicaments, de poser les perfusions, d'effectuer les prises de sang, de prendre en charge le bien-être et l'hygiène du malade, de surveiller et de transmettre l'évolution de son état. L'obtention du diplôme permet d'exercer la profession d'infirmier en soins généraux en tant que salarié et en tant que libéral (sous réserve de justifier d'une expérience suffisante en établissement de santé). Pour autant, il ne permet pas d'exercer les professions d'infirmier spécialisé, comme infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puériculteur ou encore, depuis peu, infirmier en pratique avancée, qui requièrent une ou plusieurs années de formation complémentaire.

1. Selon l'arrêté du 18 juillet 2007 portant approbation de la convention nationale destinée à régir les rapports entre les infirmiers libéraux et les organismes d'assurance maladie.

GRAPHIQUE 1

Évolution des quotas nationaux, du nombre de diplômés d'État et du taux de réussite des premières années en fonction de leur année d'entrée dans le cursus



Lecture • En 2008, le quota fixant le nombre d'étudiants à admettre en 1^{re} année d'études s'élevait à 30 342 places. Cette même année, 30 900 étudiants se sont inscrits en 1^{re} année de formation d'infirmier diplômé d'État et 21 600 étudiants inscrits en formation d'infirmier diplômé d'État ont obtenu leur diplôme (le cursus dure trois ans). Le taux d'adéquation, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année de formation et le quota, a atteint 102 % alors que le taux de réussite des étudiants inscrits en 1^{re} année de formation, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de diplômés de 2011 et le nombre d'élèves inscrits en 1^{re} année de formation en 2008, se situait à 75 %.

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquête Écoles, DREES ; quota, DGOS.

100 %³ alors que, entre 2003 et 2005, il n'était respectivement que de 95 % puis de 97 % (graphique 1). Le dernier facteur consiste en l'augmentation du taux de réussite des élèves inscrits en première année⁴. Parmi les quatre dernières promotions, plus de 83 % des élèves inscrits en 1^{re} année ont obtenu leur diplôme, alors qu'ils étaient moins de 76 % dans les six promotions précédentes.

31 % des étudiants ne sont pas issus de la formation initiale

Au fil des promotions, de plus en plus d'étudiants entreprennent leur formation en ayant déjà connu des périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité. Ces « post-initiaux » (par opposition aux diplômés « primo-sortants », issus de la formation initiale) représentent en France métropolitaine 31 % des infirmiers diplômés en 2013. Leur proportion parmi les infirmiers est en nette augmentation puisqu'ils ne représentaient que 12 % des diplômés de 2001. Elle reste toutefois nettement plus faible que celle observée parmi les aides-soignants (69 % en 2013).

À la date d'obtention de leur diplôme, les post-initiaux diplômés en 2013 sont âgés en moyenne de 31 ans, contre 23 ans pour les primo-sortants. Pour les post-initiaux, la durée moyenne entre la fin de leurs études antérieures et l'inscription en formation d'infirmier est de près de huit ans. Dans la majorité des cas, l'entrée en formation d'infirmier ne répond pas au besoin de sortir du chômage puisque 72 % d'entre eux étaient en emploi avant leur entrée en formation, une proportion proche de celle observée pour les promotions 2004, 2007 et 2010. Par ailleurs, la moitié des diplômés post-initiaux travaillaient déjà dans le domaine de la santé (agent de service hospitalier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, secrétaire médical ou ambulancier).

Les principaux motifs des post-initiaux pour suivre les études d'infirmier sont l'obtention d'une qualification professionnelle reconnue (citée par 42 % d'entre eux). L'élargissement des compétences est fréquemment avancé par les personnes qui étaient en emploi avant leur entrée en formation (28 % d'entre elles l'évoquent) et en particulier celles qui travaillaient comme aides-soignants (54 %).

• • •

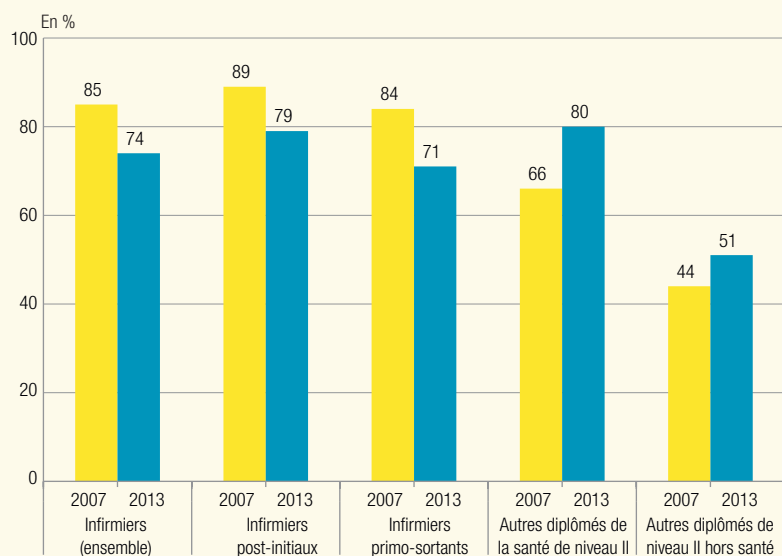
3. Certaines années, le nombre d'inscrits en 1^{re} année de formation d'infirmier diplômé d'État est supérieur au quota fixé par le ministère chargé de la santé. Ce phénomène s'explique notamment par les élèves qui redoublent leur 1^{re} année et dont le nombre s'ajoute à celui des élèves admis à entrer en 1^{re} année de formation.

4. Soit le nombre d'élèves obtenant leur diplôme rapporté au nombre d'inscrits en 1^{re} année trois ans plus tôt.



GRAPHIQUE 2

Part des nouveaux diplômés ayant accédé à leur premier emploi en moins d'un mois après la sortie de formation



Lecture • 74 % des infirmiers ayant obtenu leur diplôme en 2013 ont accédé à leur premier emploi en moins d'un mois après leur sortie de formation ; ce chiffre était de 85 % en 2007.

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquête Génération 2007 et 2013, Céreq.

Une insertion professionnelle bien meilleure que dans les secteurs hors santé

L'enquête Génération du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) permet d'étudier les modalités d'insertion des jeunes infirmiers (*encadré 2*). Parmi les diplômés en 2013, 74 % ont trouvé leur premier emploi en moins d'un mois (79 % pour les post-initiaux et 71 % pour les primo-sortants), contre 85 % des diplômés de 2007, soit un allongement du délai d'insertion entre ces deux promotions. Inversement, le délai d'insertion s'est raccourci pour les diplômés dans le domaine de la santé de même niveau ; le taux de diplômés ayant trouvé leur premier emploi en moins d'un mois est passé de 66 % en 2007 à 80 % en 2013 (*graphique 2*).

Pour autant, l'insertion des jeunes diplômés infirmiers reste bien meilleure que celle des diplômés de même niveau hors santé, parmi lesquels seuls 51 % trouvent un emploi en moins d'un mois. Cette différence persiste une fois les caractéristiques de ces jeunes diplômés prises en compte.



ENCADRÉ 2

Sources et méthodes

Les enquêtes Génération

Les enquêtes Génération du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) ont pour objectif d'apporter des connaissances sur le parcours professionnel des primo-sortants en France métropolitaine, de façon régulière depuis 1992. Chaque jeune est interrogé sur ses caractéristiques personnelles et familiales, son parcours scolaire et son insertion dans la vie active. Le questionnaire s'appuie notamment sur un calendrier décrivant mois par mois la situation des jeunes (études, emploi, chômage, inactivité, formation ou reprise d'études), sur les caractéristiques du premier emploi ainsi que sur celui occupé à la date de l'enquête.

Cette étude s'appuie sur les enquêtes Génération 2001, 2004, 2007, 2010 et 2013, pour lesquelles la DREES a financé une extension aux diplômés de la santé et du social. Pour ces cinq enquêtes, les personnes issues de formation initiale ont été interrogées trois ans après la fin de leurs études (et même cinq ans après pour la promotion 2004). L'enquête Génération de l'année « n » interroge les étudiants sortants de formation initiale au cours de l'année « n ». Les diplômés de la santé concernés sont ceux dits de « niveau II » (ergothérapeutes, infirmiers diplômés d'État, manipulateurs en électroradiologie médicale, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures podologues et puériculteurs) et de « niveau V » (aides-soignants et auxiliaires de puériculture).

Les jeunes diplômés interrogés dans le cadre des enquêtes Génération répondent aux critères suivants :

- ils n'avaient pas quitté le système éducatif avant l'année précédant celle de leur diplôme, sauf éventuellement pour effectuer leur service national, pour cause de maternité ou de maladie. Il s'agit alors des primo-sortants de formation initiale, c'est-à-dire de personnes n'ayant pas interrompu leurs études pendant plus d'un an avant l'année du diplôme. Pour les suréchantillons du secteur sanitaire et social, cette contrainte a toutefois été levée du fait de la forte proportion de jeunes dans ces cursus ayant interrompu au moins une fois leurs études avant l'année du diplôme : ces post-initiaux sont interrogés ;

- ils étaient inscrits dans un établissement de formation en France métropolitaine au cours de l'année ;

- ils n'ont pas repris les études au cours de l'année qui a suivi leur entrée sur le marché de l'emploi ;

- pour les générations 2001, 2004 et 2007, ils vivent en France métropolitaine et, pour les générations 2010 et 2013, en France (DROM compris) au moment de l'enquête (ce qui exclut notamment les personnes poursuivant des études à l'étranger ou y allant pour un premier emploi).

Au total, 1 392 infirmiers jeunes diplômés ont répondu au questionnaire de l'enquête en 2016 (sortis de formation en 2013). Ils sont représentatifs des 22 000 infirmiers diplômés en 2013 ayant quitté le système éducatif.

L'enquête Écoles auprès des établissements de formation aux professions de santé

L'enquête Écoles a pour objectif de dénombrer et d'identifier les établissements de formation aux professions de santé et de recueillir des informations sur les effectifs et les caractéristiques des étudiants ou des élèves en formation (sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière, origine sociale, redoublements, etc.).

Deux types d'informations sont collectés : des données individuelles recueillies auprès de chacun des étudiants et des données agrégées par formation (effectifs d'inscrits par année, de diplômés, d'interruption de scolarité et de sélection à l'entrée) fournies par les établissements.

Les formations concernées sont celles sous tutelle du ministère en charge de la santé, qui préparent aux professions de santé suivantes : sages-femmes, infirmiers diplômés d'État, ambulanciers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, préparateurs en pharmacie hospitalière, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, puériculteurs et cadres de santé.

À caractéristiques égales, les diplômés de même niveau hors santé ont une probabilité d'accéder en moins d'un mois à leur premier emploi inférieure de 59 % à celle des infirmiers (tableau complémentaire⁵).

Trois ans après l'obtention du diplôme, le constat reste le même : l'évolution reste défavorable mais la qualité d'insertion est plus favorable que la moyenne. En effet, au fil des promotions, la part de temps

passé en emploi par les nouveaux diplômés infirmiers durant les trois années suivant l'obtention de leur diplôme a légèrement diminué : 95 % pour la promotion de 2013, contre 98 % pour celle de 2007. Cette dif-

• • •
5. Disponible dans les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.

ENCADRÉ 3

Les infirmiers en soins généraux inscrits à Pôle emploi

Les indicateurs présentés ci-dessous sont élaborés à partir de la Statistique du marché du travail (STMT) qui est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits sur un mois donné. Elle comptabilise les effectifs en fin de mois et les flux du mois (entrées et sorties des listes pour les demandes d'emploi). Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont classés en cinq catégories statistiques (A, B, C, D et E) selon qu'ils ont eu une « activité réduite » au cours du mois écoulé, selon sa durée et selon l'obligation ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Au 31 décembre 2017, 21 000 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C (c'est-à-dire tenus de rechercher un emploi, qu'ils aient ou non exercé une activité réduite au cours du mois de décembre) étaient inscrits à Pôle emploi en recherche d'un emploi d'infirmier en soins généraux, contre 5 200 fin 2000, soit une multiplication par 4 du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C au cours de cette période (graphique 3a). Cette augmentation est particulièrement prononcée depuis 2010 (+126 % entre 2010 et 2017). À titre de comparaison, entre 2000 et 2017 pour l'ensemble des professions, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 66 %. Les demandeurs d'emploi ne représentent toutefois que 4,2 % des effectifs d'infirmiers en activité au 31 décembre 2017 contre 1,8 % au 31 décembre 2000.

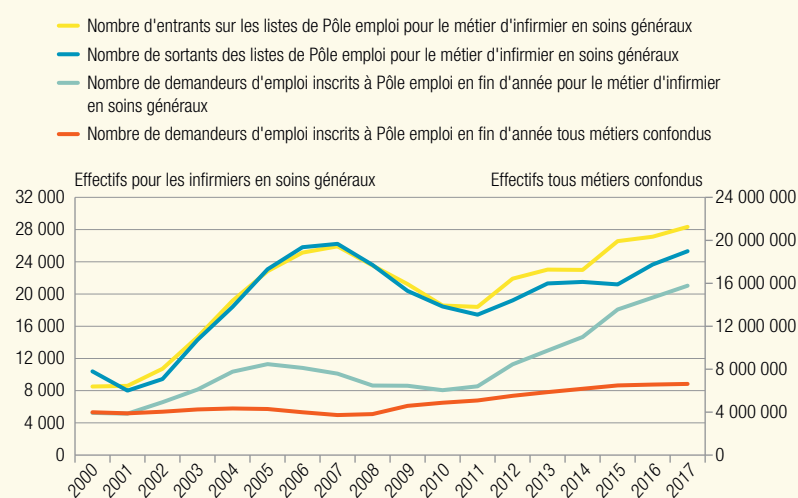
Cette progression du nombre de demandeurs d'emploi en fin d'année s'explique par la hausse, depuis le début des années 2000, du nombre annuel de nouveaux inscrits sur les listes de Pôle emploi : en 2017, 28 300 infirmiers se sont inscrits à Pôle emploi, soit 3,3 fois plus qu'en 2000, alors que le nombre de sortants des listes de Pôle emploi a évolué de manière plus modérée (il a été multiplié par 2,4 durant la période).

Si la part des infirmiers touchés par le chômage reste modérée, elle évolue donc de manière défavorable, de même que la capacité des infirmiers concernés par le chômage à en sortir. L'évolution de la durée d'inscription des demandeurs d'emploi sur les listes de Pôle emploi augmente elle aussi. Entre 2009 et 2017, le nombre de demandeurs d'emploi infirmiers inscrits depuis plus d'un an sur les listes de Pôle emploi a augmenté fortement (il a été multiplié par 4), bien plus que celui des infirmiers inscrits depuis moins d'un an. Ainsi, fin 2017, 30 % des demandeurs d'emploi infirmiers étaient inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi, alors qu'ils n'étaient que 19 % fin 2009. Cette évolution est commune à l'ensemble des professions (dans le même temps, la part des inscrits depuis plus d'un an pour l'ensemble des métiers est passée de 33 % à 45 %), mais elle est plus marquée parmi les infirmiers.

Un second indicateur reflète également la capacité des personnes qui sont au chômage à en sortir : le taux d'écoulement annuel des demandes d'emploi¹ pour le métier d'infirmier en soins généraux. Entre 2009 et 2017, l'indicateur a en sensiblement baissé, de 68 % à 53 % (graphique 3b), traduisant un accès plus difficile à l'emploi pour les infirmiers inscrits à Pôle emploi.

1. Le taux d'écoulement annuel des demandes d'emploi mesure l'intensité des sorties des catégories A, B et C des listes de demandeurs d'emploi : une valeur élevée de ce taux indique qu'une forte proportion des demandeurs d'emploi entrés dans l'année ou présents un an avant est sortie de ces catégories dans les douze mois. Chaque trimestre, cet indicateur est calculé comme le rapport entre les sorties des catégories A, B et C au cours des 12 derniers mois et le nombre de demandeurs d'emploi susceptibles d'en sortir au cours des 12 derniers mois (somme du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C 12 mois auparavant et du flux d'entrées à Pôle emploi dans ces catégories au cours des 12 derniers mois).

Graphique 3a – Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A B et C inscrits à Pôle emploi en fin d'année pour le métier d'infirmier en soins généraux et pour l'ensemble des métiers

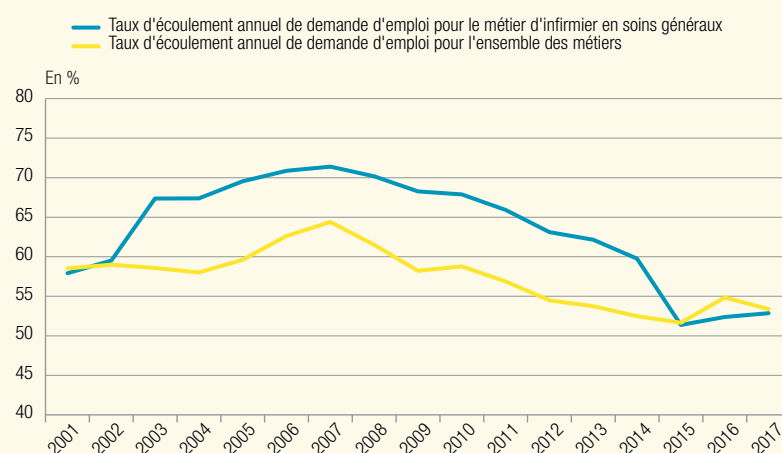


Note • Courant 2017, 28 000 infirmiers en soins généraux se sont inscrits sur les listes de Pôle emploi et 25 000 infirmiers en soins généraux se sont désinscrits de ces listes. Fin 2017, ils étaient 21 000.

Champ • France entière, demandeurs d'emploi inscrits sous le code Rome J1506 (en recherche d'un emploi d'infirmier en soins généraux).

Sources • Pôle emploi, fichier Statistiques du marché du travail STMT, traitement Dares.

Graphique 3b – Taux d'écoulement annuel des demandes d'emploi pour le métier d'infirmier en soins généraux

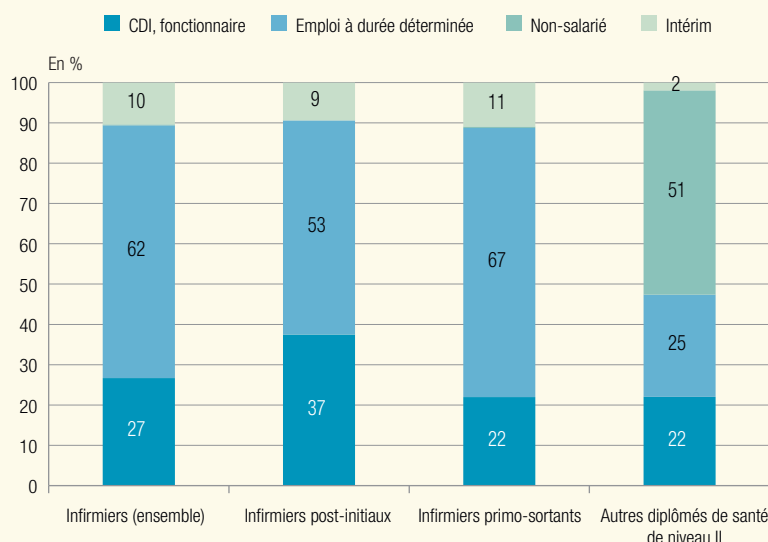


Note • Les infirmiers diplômés d'État sortis des listes de Pôle emploi courant 2015 représentaient 52 % des infirmiers diplômés d'État inscrits à Pôle emploi fin 2014 ou s'étant inscrits à Pôle emploi courant 2015.

Champ • France entière, demandeurs d'emploi inscrits sous le code Rome J1506 (en recherche d'un emploi d'infirmier en soins généraux).

Sources • Pôle emploi, fichier Statistiques du marché du travail STMT, traitement Dares.

GRAPHIQUE 3 Répartition des diplômés par type de contrat à l'embauche lors du premier emploi

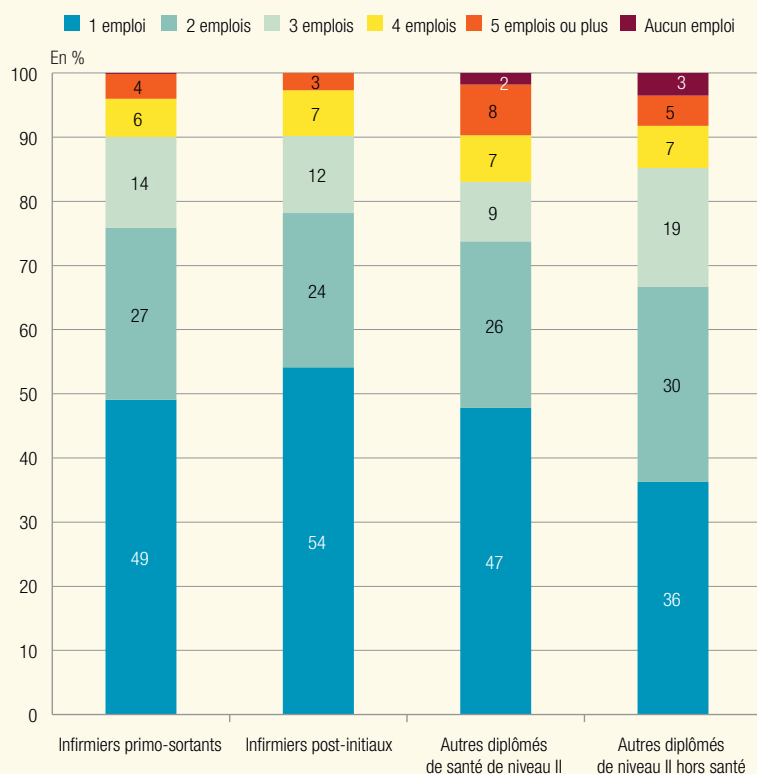


Lecture • Le premier emploi après la sortie de formation était un emploi à durée déterminée pour 62 % des infirmiers ayant obtenu leur diplôme en 2013.

Champ • France entière.

Sources • Enquête Génération 2013, Céreq.

GRAPHIQUE 4 Répartition des diplômés en fonction du nombre d'emplois exercés au cours des trois années ayant suivi leur diplôme



Lecture • 49 % des infirmiers primo-sortants ayant obtenu leur diplôme en 2013 ont exercé un seul emploi au cours des trois ans ayant suivi la sortie de formation.

Champ • France entière.

Sources • Enquête Génération 2013, Céreq.

férence peut être liée à la conjoncture au moment de la sortie de leur formation : le taux de chômage des 15-24 ans était plus élevé en 2013 (24 %) qu'en 2007 (19 %). Toutefois, cette proportion de temps passé en emploi durant les trois années suivant l'obtention du diplôme demeure à un niveau comparable à celui des autres diplômés dans le domaine de la santé (92 %). Elle est nettement plus élevée que pour les autres diplômés hors santé primo-sortants de niveau équivalent (75 %).

Les données de Pôle emploi permettent d'apporter un éclairage complémentaire sur la situation du marché du travail pour les infirmiers en soins généraux, qu'ils soient nouveaux diplômés ou non (*encadré 3*). Elles révèlent notamment que les infirmiers sont de plus en plus touchés par le chômage (4,2 % des effectifs d'infirmiers en activité) au 31 décembre 2017, la dégradation étant plus marquée que pour les autres professions, même si l'on compte néanmoins une proportion de demandeurs d'emploi parmi les infirmiers moindre que dans les autres métiers.

Pour trois quarts des jeunes diplômés, le premier emploi est temporaire

Si l'accès des jeunes infirmiers à un premier emploi est rapide, cet emploi est dans 73 % des cas temporaire (contrat à durée déterminée [CDD], intérim, contrat aidé), ce qui est proche de ce que l'on observe pour les autres diplômés primo-sortants de niveau équivalent hors santé (71 %). Les infirmiers primo-sortants sont nettement plus souvent dans ce cas (78 %) que les post-initiaux (62 %) (*graphique 3*). Pour ces derniers, l'expérience antérieure peut en effet favoriser l'obtention d'un contrat stable.

Comme les infirmiers doivent justifier d'une expérience professionnelle de 24 mois au cours des six années précédant une demande d'installation, ils ne s'installent pas en libéral dès l'obtention de leur diplôme. L'ensemble des nouveaux diplômés commencent donc leur carrière comme salariés : la moitié des infirmiers diplômés d'État (50 %) occupent leur premier poste dans un hôpital public, tandis que 12 % travaillent pour l'État ou le service public dans un autre type d'établissement et 38 % sont employés d'un établissement du secteur privé⁶.

...

6. Le secteur privé comprend les entreprises privées et les associations. Il exclut l'État, les collectivités locales, les hôpitaux publics, les particuliers et les entreprises publiques.

Trois ans après avoir été diplômés, 83 % des infirmiers occupent un emploi stable

Près de trois ans après leur formation, 96 % des infirmiers occupent un emploi, contre seulement 78 % des autres diplômés de même niveau. Cette proportion, identique pour les primo-sortants et les post-initiaux, n'a pas évolué au cours des promotions de diplômés.

Parmi les infirmiers en emploi trois ans après leur diplôme, 83 % d'entre eux (82 % des primo-sortants et 85 % des post-initiaux) occupent un emploi stable (contrat à durée indéterminée [CDI], fonctionnaire, non-salarié). Cette proportion, largement supérieure à celle observée pour les autres diplômés de niveau équivalent hors santé (70 %), est identique à celle observée en 2007 pour les infirmiers diplômés en 2004. Trois ans après l'obtention du diplôme, ils exercent pour 4,5 % d'entre eux comme infirmiers libéraux (7,5 % pour les post-initiaux contre 3,0 % pour les primo-sortants). Cette part est faible par comparaison avec les autres professionnels de santé de même niveau (59 %), et notam-

ment avec les masseurs-kinésithérapeutes qui exercent essentiellement en libéral (c'est le cas de 83 % d'entre eux).

Trois ans après avoir été diplômés, les promotions de 2013 ont occupé relativement peu d'emplois différents⁷ : 51 % des infirmiers diplômés n'en ont occupé qu'un seul (54 % des post-initiaux contre 49 % des primo-sortants) et 9 % en ont occupé quatre ou plus. Ces proportions sont respectivement de 36 % et 15 % pour les autres diplômés de même niveau hors santé (graphique 4). Parmi les infirmiers ayant connu un employeur unique, 61 % ont commencé leur carrière par un emploi à durée déterminée. Cette proportion est nettement plus importante chez les infirmiers primo-sortants (68 %) que chez les post-initiaux (47 %), majoritairement recrutés en CDI ou comme fonctionnaires.

Toutefois pour 82 % des infirmiers ayant débuté en contrat à durée déterminée et n'ayant pas changé d'employeur en trois ans, la situation a évolué au cours de ces trois années : ils obtiennent un contrat à durée indéterminée ou deviennent fonctionnaires. Ces changements de situation

concernent davantage les primo-sortants : 84 % des diplômés embauchés en contrat à durée déterminée et n'ayant connu qu'un seul employeur ont obtenu par la suite un emploi à durée indéterminée, contre 74 % des post-initiaux.

Trois ans après avoir été diplômés, les infirmiers libéraux ont un revenu supérieur de 28 % à celui des salariés

Trois ans après l'obtention du diplôme, les infirmiers travaillant en libéral déclarent un revenu supérieur de 28 % à celui de ceux exerçant comme salariés⁸. Par ailleurs, les revenus sont relativement proches de ceux des autres diplômés de santé de même niveau : les libéraux perçoivent un revenu inférieur de 7 % à celui des autres diplômés de santé de même niveau travaillant en libéral, alors que l'écart n'est que de 1 % pour les salariés. Enfin les niveaux de revenu diffèrent entre primo-sortants et post-initiaux : au sein de la promotion 2013, les premiers ont un revenu de 9 % inférieur à celui des seconds. ■

...

7. Un « emploi » est ici défini comme une période durant laquelle l'individu est employé sans interruption par un même établissement, qu'il ait changé ou non de profession ou de contrat au sein de cet établissement pendant cette période. Ainsi, l'enchaînement d'un CDD et d'un CDI au sein d'un même établissement, sans interruption d'emploi entre les deux contrats, sera comptabilisé comme un emploi unique. L'exercice libéral correspond à un emploi unique.

8. Compte tenu du caractère déclaratif des salaires et des revenus disponibles dans l'enquête Génération, les résultats doivent être interprétés avec précaution. Seules des comparaisons entre diplômés sont ici effectuées.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Casteran-Sacreste, B.** (2016, novembre). Profil des infirmiers en formation en 2014. DREES, *Études et résultats*, 982.
- **Collin, C. (dir.), Julien-Levantidis, M., Galtier, T., Lebaigue, N., Creignou, A., Leboucher, C., Limousin, F.** (2015, juillet). Aides-soignants : un accès rapide au premier emploi. DREES, *Études et résultats*, 923.
- **Millien, C.** (2018, mai). 53 % d'infirmiers en plus entre 2014 et 2040, une forte hausse qui répond à la demande de soins. DREES, *Études et résultats*, 1 062.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site
drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur
www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution
drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault et Émilie Morin

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384